

INFORMATION

**Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes
mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société**

**LA PRESENTE NOTIFICATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST ETABLIE
SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

**NOM /FONCTION DE LA PERSONNE EXERCANT DES RESPONSABILITES DIRIGEANTES OU DE LA
PERSONNE ETROITEMENT LIEE :**

SOCIETE PAUL RICARD SA, Administrateur

NOTIFICATION INITIALE / MODIFICATION:

Notification initiale

COORDONNEES DE L'EMETTEUR

NOM : PERNOD RICARD
LEI : 52990097YFPX9J0H5D87

DETAIL DE LA TRANSACTION

DATE DE LA TRANSACTION : 24 octobre 2018
LIEU DE LA TRANSACTION : Euronext Paris
NATURE DE LA TRANSACTION : Acquisition
DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : Action

INFORMATION DETAILLEE PAR OPERATION

PRIX UNITAIRE : 129.3500 Euro
VOLUME : 36.0000

PRIX UNITAIRE : 129.4500 Euro
VOLUME : 156.0000

PRIX UNITAIRE : 129.5000 Euro
VOLUME : 147.0000

PRIX UNITAIRE : 129.5500 Euro
VOLUME : 497.0000

PRIX UNITAIRE : 129.6000 Euro
VOLUME : 376.0000

PRIX UNITAIRE : 129.6500 Euro

VOLUME : 73.0000

PRIX UNITAIRE : 129.7000 Euro

VOLUME : 107.0000

PRIX UNITAIRE : 129.7500 Euro

VOLUME : 641.0000

PRIX UNITAIRE : 129.8000 Euro

VOLUME : 298.0000

PRIX UNITAIRE : 129.8500 Euro

VOLUME : 440.0000

PRIX UNITAIRE : 129.9000 Euro

VOLUME : 328.0000

PRIX UNITAIRE : 130.0000 Euro

VOLUME : 6 491.0000

INFORMATIONS AGREGÉES

PRIX : 129.9027 Euro

VOLUME : 9 590.0000

TRANSACTION LIÉE À L'EXERCICE DE PROGRAMMES D'OPTIONS SUR ACTIONS : NON

DATE DE RÉCEPTION DE LA NOTIFICATION : 26 octobre 2018

COMMENTAIRES :

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques concernées peuvent exercer leur droit d'accès aux données, et le cas échéant, les faire rectifier en s'adressant à la Direction des Émetteurs à l'AMF."